



Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel

“Conduite et gestion de l’entreprise hippique”



Photo couverture : Concours hippique, entrainement courses, échauffement, cours équitation...
Source: Divers établissements de l'enseignement agricole

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion
de l’entreprise hippique”

Sommaire



Référentiel professionnel	1
Le contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	9
Situations professionnelles significatives	13
Référentiel de certification.....	15
Liste des capacités attestées par le diplôme	17
Tableaux des épreuves	19
Modalités d'évaluation	21
Référentiel de formation	23
Présentation et architecture de formation	25
Formation à caractère professionnel	27
Modules de formation	29
Les unités de formation.....	35
Siglier	63

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion
de l’entreprise hippique”

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité “Conduite et gestion de l’entreprise hippique” décrit les emplois de niveau IV de responsable d’entreprise dans le secteur des courses hippiques et le secteur des activités de loisirs et de compétition, pouvant eux-mêmes se composer de sous secteurs (galop, trot...). Ce référentiel ne prend pas en compte le sous secteur de l’élevage du cheval (hormis dans la partie contexte ci-après), ce dernier étant considéré comme faisant partie du baccalauréat professionnel spécialité Conduite et gestion de l’exploitation agricole (CGEA), option “Système à dominante élevage” (SDE).

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d’informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième est constituée de la fiche descriptive d’activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité “conduite et gestion de l’entreprise hippique” décrit principalement l’emploi de chef ou de responsable d’entreprise (entraîneur d’écurie de trot, galop, d’établissement équestre ou d’écurie de propriétaire) exerçant son activité le plus souvent dans un cadre indépendant. Il décrit secondairement les emplois de responsable du piquet de chevaux (premier garçon, groom) exercée à titre salarial sous la responsabilité du chef d’entreprise ou de responsable des déplacements du piquet de chevaux (garçon de voyage, groom).

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Environnement politique, social, réglementaire des secteurs professionnels

Ancré dans la tradition agricole française, le cheval est un secteur économique à part entière. Avec plus de 800 000 chevaux, 250 hippodromes, près de 6 000 centres équestres et plus de 600 000 licenciés, la filière équine génère plus de 65 000 emplois, de nature variée, dont 35 000 emplois agricoles. Elle participe au développement et au dynamisme des territoires ruraux, en particulier par le biais des activités de loisirs, permet le maintien de l'agriculture en zone périurbaine, contribue de multiples manières à l'entretien des espaces ruraux (entretien des prairies, des itinéraires de randonnées...). Enfin, la dimension sociale du cheval qui favorise les liens entre, d'une part l'agriculture et le rural, d'autre part le rural et la ville ne peut être négligée. Elle est accentuée par le rôle éducatif, thérapeutique et vecteur d'insertion sociale que peut jouer le cheval.

Le monde du cheval a beaucoup changé depuis quelques années, en particulier sous l'impulsion d'une politique volontariste de l'État qui s'est concrètement traduite par l'obtention du statut agricole en 2005, un effort de structuration de la filière et des bénéfices économiques qui profitent à toute la filière.

1.1.1- L'obtention du statut agricole en 2005

La loi sur le développement des territoires ruraux a permis à de très nombreuses activités centrées autour du cheval de bénéficier du statut agricole.

Cette évolution a dynamisé la filière grâce à une diminution des coûts de production (application d'un taux de TVA 5,5%, exonération de taxes, assujettissement à l'impôt sur le bénéfice agricole) et à la possibilité de bénéficier du statut de jeune agriculteur.

1.1.2- Un effort de structuration de la filière

Le secteur des courses est structuré avec deux sociétés mères : la SECF (Société d'élevage du cheval français) pour les courses de trot et France Galop, pour les courses de galop.

Le secteur du cheval de sport et de loisir a été pendant un temps structuré au sein de la FIVAL (Fédération interprofessionnelle du cheval). Aujourd'hui de nombreux organismes interviennent dans cette filière de façon peu coordonnée au niveau national :

- représentants de l'élevage et des agriculteurs diversifiés dans le cheval : la FNC¹.
- représentants des sports équestres et du cheval de loisir : GHN, ACSOF, SHF, SNEEPEE, SNETE, FFE...²

Au niveau régional, les Conseils régionaux des chevaux, association loi 1901, ont vocation à regrouper plusieurs organisations de la filière équine, avec une composition variable selon les régions, afin de coordonner les actions engagées par tous les professionnels du cheval.

L'Etat intervient essentiellement par l'intermédiaire de l'IFCE³ et de la DGPAAT. Le premier, établissement public administratif, issu du regroupement de l'École nationale d'équitation et des Haras nationaux, est placé sous la double tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture. Il a pour missions de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval, et, de favoriser le rayonnement de l'équitation en partenariat avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales et les associations. La seconde intervient par l'intermédiaire de la sous-direction du développement et du cheval à laquelle appartiennent les deux bureaux consacrés à ce secteur, le bureau de l'élevage et des activités équestres ainsi que le bureau des courses et du pari mutuel.

1.1.3- Des bénéfices économiques qui profitent à toute la filière

Le développement de la filière a été permis par le reversement chaque année de plus de 450 millions d'euros de gains de courses et de prestations de loisirs aux éleveurs, propriétaires, aux écuries de courses, aux écuries de compétition, aux centres équestres, associations de races, à la SHF, auxquels s'ajoute 9 millions de financement par le Fonds EPERON (Encouragement aux projets équestres nationaux ou régionaux).

1.2- Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés

De sa conception à son utilisation, le cheval, qui constitue un capital, est l'objet de soins, de dressage et d'entraînement. Ces prestations sont réalisées par différents types d'entreprises, en fonction de l'utilisation finale : les courses, trot ou galop, et les activités de loisirs et de compétition.

A ces entreprises spécialisées dans la valorisation des équidés, s'ajoutent les élevages. Les emplois et entreprises productrices de chevaux pour le secteur viande sont assimilés à ceux de l'élevage.

1.2.1- De multiples emplois

Ces emplois peuvent être répartis en 3 catégories⁴ :

- les emplois non agricoles, au contact du cheval : enseignant d'équitation, spectacles équestres, propriétaire non-éleveur, non-entraîneur, maréchal ferrant, marchand d'animaux, vétérinaire..., soit environ 5 000 emplois,
- les emplois non agricoles, indirects : prestataires de services, organisation des paris sur les courses hippiques, fournisseurs d'équipement, d'aliment, artisans bourreliers et selliers, presse, formation et recherche...et organismes publics et socioprofessionnels, soit plus de 25 000 emplois. Ces deux catégories offrent des possibilités importantes d'emplois pour les passionnés du cheval.
- les emplois agricoles : depuis 2005, avec l'adoption de la loi sur les territoires ruraux, la majeure partie des activités équestres bénéficie du statut agricole.

Ce secteur compte environ 35 000 emplois, repartis essentiellement entre :

- l'entraînement des chevaux de course, avec près de 20% des entreprises et des salariés,
- l'équitation de loisir et de compétition avec plus de 45% des entreprises.

Le secteur de l'élevage est plus difficile à cerner: 5 000 éleveurs sont déclarés en activité agricole non salariée sur un total de plus de 44 000 éleveurs propriétaires de juments, simplement répertoriés dans la base zootechnique du SIRE (Service Identifiant et Répertoire des Equidés au sein des Haras Nationaux). Il s'agit d'une activité accessoire dans la plupart des cas. Les salariés y sont moins nombreux (13% des emplois salariés).

Le baccalauréat professionnel "Conduite et gestion de l'entreprise hippique" prépare essentiellement aux emplois agricoles. La conjugaison d'une politique volontariste et d'un contexte économique et social favorable, a permis un essor considérable en quelques années de ce secteur, dans toutes ses activités :

- les courses hippiques : Les paris (PMU et PMH) ont représenté près de 9 milliards d'euros en 2007, soit 50% de plus qu'en 2004⁵,
- le cheval de sport et loisir.

Le nombre de cavaliers adhérents à la FFE (Fédération Française d'Équitation) s'élève en 2008 à plus de 600 000 licenciés, exerçant leur activité dans plus de 6 000 clubs ou organisations d'événements équestres. Le taux d'augmentation du nombre de licenciés a été de 30% en 10 ans. Il faut ajouter les cavaliers occasionnels et réguliers qui n'adhèrent pas à la FFE et dont le nombre est difficile à estimer. Selon les sources le nombre de pratiquants réguliers fluctue entre 550 000 et 1,5 millions voire plus de 2,6 millions. Ainsi les emplois agricoles générés par la filière équine croissent régulièrement de 1 à 2% par an depuis 10 ans, même si moins d'un contrat sur 4 est en CDI.

1.2.2- Le secteur des courses hippiques

Très structuré, il est organisé autour de deux activités : les courses de galop (plat ou obstacle) et les courses de trot (trot attelé ou monté), qui sont préparées dans des écuries d'entraînement, à l'organisation et au fonctionnement très différent.

►► Les écuries de galop

● Les structures

En France environ 10 100 galopeurs, appartenant à plus de 2 500 propriétaires sont entraînés par 1 000 entraîneurs.

Ces chevaux participent à plus de 6 800 courses en France sur 250 hippodromes. Ces chiffres sont relativement stables même si on constate une diminution du nombre de propriétaires (certainement des propriétaires d'un ou deux chevaux qui représentent 65% de l'ensemble), et une augmentation du nombre de courses (210 courses de plus en 3 ans).

Les écuries sont regroupées en centre d'entraînement, avec mise à disposition d'infrastructures, en particulier les pistes, par France Galop ou des sociétés de courses régionales.

Les principaux centres sont Chantilly, Maisons-Laffitte, Pau, Lyon...

Trois grandes Fédérations régionales de courses de galop regroupent 65% des effectifs de chevaux : Paris, le Sud-Ouest et l'Anjou-Maine.

● Perspectives d'évolution en Europe

Le nombre d'entraîneurs est relativement stable. La limitation du nombre de courses par la réglementation et la raréfaction des propriétaires écartent actuellement tout scénario de forte croissance.

Se pose éventuellement la question de la restructuration de ces écuries, qui sont souvent de taille moyenne et ne permettent pas toujours de rentabiliser une main d'œuvre salariée nécessairement assez polyvalente. Dans d'autres pays, les écuries sont de grande taille avec des salariés très spécialisés.

L'organisation classique de la filière, qui consiste à dissocier les activités d'élevage, d'entraînement et les statuts d'entraîneur et de propriétaire, tend en province à évoluer vers des entreprises de type trot nécessitant une plus grande polyvalence (entrepreneur éleveur, propriétaire et entraîneur)

● Les structures employeuses de main-d'œuvre

A peine 30% de ces écuries seulement emploient de la main-d'œuvre salariée avec en moyenne 7,5 salariés par structure. Ce chiffre masque de grandes disparités : un quart de ces écuries ont plus de 10 salariés (la plus grande écurie employant 70 salariés) et de nombreuses petites écuries ont moins de 3 salariés (40%)⁶ ce qui induit une faible structuration de l'emploi.

Les emplois sont pour 10% des contrats d'apprentissage et 60% des CDI⁷, avec une forte concentration géographique puisque près de la moitié travaille sur l'aire cantilienne et à Maisons-Laffitte.

Les grandes écuries et parfois les moyennes commencent à faire appel aujourd'hui à des prestataires extérieurs pour réaliser des tâches dévolues jusqu'à maintenant aux salariés : le nettoyage des boxes, le transport des chevaux...

►► Les écuries de trot

● Les structures

En France 15 000 trotteurs sont entraînés par près de 1 800 entraîneurs. Ces chevaux participent à près de 11 000 courses en France sur 250 hippodromes. On constate une légère baisse du nombre d'entraîneurs. Les écuries sont disséminées dans toute la France. En général un entraîneur de trotteur est à la fois éleveur, propriétaire et entraîneur, et

dispose d'une piste d'entraînement. Parfois il s'entraîne sur l'hippodrome local. Ce sont donc des structures très proches de l'agriculture. Chaque année des écuries de trot se créent, avec une durée de vie assez courte ; Au bout de 4 à 5 ans, des résultats économiques difficiles les amènent à fermer.

● Perspectives d'évolution en Europe

Le secteur du trot (entraîneurs et éleveurs) est actuellement relativement protégé de la concurrence étrangère par le règlement du Stud-book et par l'obligation de saillie naturelle ou d'insémination sur le lieu de récolte. Cependant pour garder une rentabilité élevée à cette activité de courses, un "Plan Cadre français" a été défini pour 2005-2015, avec une réduction du nombre de poulinières et du nombre de trotteurs qualifiés, ce qui ne sera pas sans effet sur les écuries.

La réforme des paris rend aussi l'évolution du secteur incertain.

Les structures évoluent depuis quelques années vers une spécialisation des activités, avec des éleveurs, des pré-entraîneurs, des entraîneurs. Cette assimilation à la structure classique d'une écurie de galop n'est pas sans incidence sur les types d'emplois.

● Les structures employeuses de main-d'œuvre

Le secteur du trot emploie moins de main-d'œuvre salariée du fait de structures essentiellement familiales. Le fait que 30% de ces écuries emploient de la main-d'œuvre salariée, mais avec en moyenne un peu moins de 3 salariés par structure induit, comme en galop, une faible structuration de l'emploi. Le secteur du trot emploie essentiellement en province (62% dans le grand Ouest).

1.2.3- Le secteur des activités de loisirs et de compétition

Longtemps considéré comme sport d'élite et cantonné aux 3 disciplines olympiques (saut d'obstacles, dressage et concours complet), l'équitation s'est aujourd'hui largement diversifiée et ouverte à un public varié. A la faveur de l'engouement croissant du public pour cet animal et au développement des activités de loisirs, les activités gravitant autour du cheval connaissent un essor spectaculaire.

L'étude de ces établissements est rendue complexe par l'absence de code NAF "entreprises d'équitation" (code qui permet d'obtenir des chiffres précis sur l'emploi et le nombre d'entreprises) et par leur diversité, tant dans leurs activités que dans leurs statuts (associations, ferme équestre...) et par la forte présence d'amateurs. Ces activités peuvent être classées en trois catégories :

- l'enseignement de l'équitation,
- l'organisation et l'encadrement de promenades, randonnées (tourisme équestre),
- la prise en pension, le débouillage, la préparation aux concours, la valorisation et la commercialisation des jeunes chevaux.

Ces activités de loisirs et de compétition sont aussi rencontrées chez les particuliers. Nombreux dans certaines zones rurales, les chevaux font partie d'un style de vie. Les propriétaires (agriculteurs, salariés, professions libérales...) possèdent des chevaux dans un objectif de loisir familial (randonnée) ou de concours (amateurs). Ils ne sont pas

créateurs d'emplois directs mais ils génèrent dans leur globalité des emplois indirects (maréchal ferrant, vétérinaire, fournisseurs de matériel, d'aliments...)

Les deux premières activités dans un cadre professionnel relève des établissements équestres et la dernière d'écuries de propriétaires, ces structures ayant des caractéristiques spécifiques en terme de fonctionnement et d'emploi.

► Les établissements équestres

● Les structures

La FFE recense en 2009 plus de 6 000 structures adhérentes : sous statut professionnel ou associatif : 3 300 clubs et 2 400 structures organisatrices d'activités (associations de concours...).

Il faut y ajouter un certain nombre de structures qui n'adhèrent pas à la FFE, ne délivrant pas de diplômes fédéraux (galop...), en particulier dans le secteur du tourisme équestre.

Le nombre de structures équestres a augmenté de 30% en 12 ans par l'installation de moniteurs en entreprise individuelle essentiellement. Et s'il y a trente ans le secteur était essentiellement associatif, aujourd'hui les professionnels représentent 60% de ces adhérents.

Le secteur associatif regroupe essentiellement des associations de cavaliers mettant en commun des structures, des activités et ayant parfois une prestation de formation équestre, des établissements de formation et des associations de concours.

Le secteur privé comprend essentiellement des structures d'enseignement de l'équitation (des clubs) : centre équestre, poney club, baby club, centres de tourisme équestre, mais aussi des centres sportifs, des écuries de pension et de dressage.

La plupart des clubs développent uniquement des activités équestres utilisant chevaux et/ou poneys, certaines sont centrées sur une activité spécialisée : équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage. On constate aujourd'hui un véritable engouement pour l'activité poney⁸ (près de 50% des licences, à relier aux 70% de licenciés juniors) et tourisme (15% des licences). La compétition devient moins attractive.

Les autres structures sont multisports ou liées à une activité d'élevage (poulinières) ou de commerce d'équidés.

● Perspectives

Il y aurait un potentiel de 2,2 millions de personnes intéressées par la pratique de l'équitation et un potentiel d'accroissement du nombre de pratiquants dans les deux ans à venir de 800 000 personnes, avec dans un cas sur deux le souhait d'une pratique occasionnelle, avec comme occasion la plus citée la balade/randonnée avec un accompagnateur.

● Structures employeuses de main-d'œuvre salariée

La taille des établissements équestres est très variable, le nombre moyen de licences par établissement s'élève à 80 mais avec de grandes différences entre le nombre de licences dans les associations de concours (une douzaine en moyenne) et dans les clubs (120 à 130).

Derrière ces moyennes se cachent des situations très différentes, avec certains centres à plus de 200 inscrits et d'autres à moins de 50. Cette hétérogénéité s'explique par le

type d'activité (enseignement, tourisme, pension, dressage), et par la localisation géographique (les plus grands centres équestres sont situés en zone périurbaine).

70% des établissements équestres sont employeurs de main-d'œuvre avec en moyenne 2 salariés par établissement.

Le potentiel d'emploi est sans aucun doute plus important mais il ne faut pas négliger la concurrence exercée sur les emplois de niveau V et IV par les jeunes en formation en alternance ...et les bénévoles.

► Les écuries de propriétaires

● Les structures

Sous cet intitulé, sont regroupées des structures aux prestations diversifiées dans le cadre d'une prise en pension de chevaux de propriétaires : travail d'entretien, suivi de la reproduction, travail de rééducation, travail de débouillage, de pré entraînement, travail de compétition. Dans ce dernier cas, il peut s'agir soit de préparer les chevaux de propriétaires qui participeront eux-mêmes à des compétitions (d'amateurs en général), soit de préparer et de mener en compétition professionnelle des chevaux de propriétaires.

La diversité des disciplines équestres (une quinzaine), du CCE, CSO à l'attelage, au trek rend la typologie des structures encore plus complexe.

Ces structures peuvent aussi assurer l'achat et la vente de chevaux.

● Perspectives

Ce secteur des écuries de propriétaires se développe fortement depuis une dizaine d'années mais elles ne sont pas génératrices de beaucoup d'emplois salariés. Ce sont souvent des petites structures, économiquement fragiles. Les propriétaires sont moins nombreux et le prix de pension étant un facteur d'attractivité, de nombreuses écuries pratiquent des prix insuffisants pour assurer leur rentabilité.

● Structures employeuses de main-d'œuvre

Leur nombre est très difficile à évaluer car elles ne sont pas toujours inscrites à la MSA.

1.2.4- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

L'ensemble des entreprises de la filière est soumis :

- au renforcement de la réglementation notamment en matière de sécurité,
- à une féminisation du secteur qui peut nécessiter des adaptations dans l'organisation du travail au regard des contraintes et astreinte des métiers,
- aux aspirations des candidats à l'emploi vers moins de contraintes, ce qui peut poser des problèmes de turn over important dans les emplois et de recrutement pour certains métiers.

Pour le secteur des courses, il faut ajouter :

- une spécialisation qui s'accroît dans le secteur du trot,
- une augmentation du recours aux prestations de services susceptibles de diminuer l'emploi dans le secteur du galop,
- une restructuration des grandes entreprises de galop tendant vers une spécialisation accrue des salariés,

- une diversification des activités dans les petites entreprises vers l'élevage, le débouillage nécessitant à l'inverse une main-d'œuvre plus polyvalente

Pour le secteur des loisirs et de la compétition on constate un engouement accru vers les emplois et les métiers de ce secteur. Une partie des jeunes s'y engage dans une perspective de pratique régulière de l'équitation et donc avec une représentation parfois erronée de la réalité des activités qu'on n'y exerce. Pour ceux-là, la désillusion est souvent au rendez-vous quand on passe du loisir (la pratique de l'équitation) aux activités du métier (curage des boxes notamment) avec ses contraintes (se lever à 6 heures du matin, travailler dehors par tous les temps...). Cet engouement problématique inquiète la filière.

Enfin, l'avenir des entreprises hippiques est rendu incertain par les conséquences possibles de l'ouverture des paris en ligne. Mal maîtrisé, elle peut entraîner une chute des paris du PMU ce qui aurait des retombées économiques importantes sur toute la filière. De plus, la valorisation du cheval reste avant tout une activité de loisir, naturellement exposée aux phénomènes de crise économique qui peuvent entraîner une baisse des engagements dans les compétitions amateurs, des paris en course, fragilisant fortement les entreprises.

2- Les emplois visés par le diplôme

Le Baccalauréat professionnel spécialité "Conduite et gestion de l'entreprise hippique" est un diplôme de niveau IV préparant à un ensemble assez diversifié de métiers, diversification liée au type de structure hippique mais aussi liée à la nature et au niveau de la responsabilité exercée.

On obtient trois métiers différents :

- responsable d'entreprise (entraîneur d'écurie de trot, galop, d'établissement équestre ou d'écurie de propriétaire) exercée le plus souvent dans le cadre d'une activité indépendante,
- responsable du piquet de chevaux (premier garçon, groom) exercée à titre salarial sous la responsabilité du responsable d'entreprise. Le degré de spécialisation des tâches et d'autonomie dépend avant tout de la taille de l'entreprise,
- responsable des déplacements du piquet de chevaux (garçon de voyage, groom).

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Que ce soit pour le secteur des courses ou pour les établissements équestres, il n'existe pas de fiche emploi ou métier du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) qui puisse être mise en correspondance avec les métiers décrits par les fédérations professionnelles et sociétés mères.

Dans le secteur des courses, ces emplois sont régis par la convention collective des écuries de galop et de trot et sont désignés comme emplois salariés de premier garçon, garçon de voyage, assistant d'entraînement, auxquels il faut ajouter le métier d'entraîneur, chef d'entreprise.

Dans les établissements équestres, l'emploi est organisé par la convention collective des centres équestres révisée en 1998. Celle-ci recense notamment les emplois de niveau IV :

- Soigneur responsable d'écurie,
- Enseignant animateur,
- Guide Equestre.

Si la convention collective définit très précisément les emplois, sa déclinaison dans les structures est freinée par leur faible dimension et par l'obligation pour exercer une fonction d'animation de justifier d'un diplôme délivré par le ministère en charge des sports. Dans la plupart des centres, les emplois portent essentiellement sur des enseignants animateurs ou des guides équestres, chargés des chevaux (débouillage, travail des équidés), de l'accueil, de l'animation et de l'enseignement (enseignement des bases d'équitation) ou de l'organisation de sorties dans le respect des règles de sécurité, de la gestion (de la clientèle, des chevaux....).

Résumé des principaux métiers

Dans tous les cas, l'activité est caractérisée par la relation au vivant et à l'animal. Elle s'appuie sur la qualité "d'homme de cheval", acquise de l'expérience du contact avec le cheval qui prévient contre les risques encourus par l'homme et le cheval lors de l'activité hippique. La relation avec la clientèle est aussi fondamentale dans le métier. Ce métier se décline différemment selon le secteur d'activité.

Dans le secteur des courses

Entraîneur

Chef d'entreprise dont l'activité est centrée sur la préparation physique et mentale d'un cheval confié par un propriétaire qu'il doit transformer en animal de compétition. Il doit bien sûr avoir des compétences techniques, lui permettant de définir des programmes d'entraînement en fonction des capacités du cheval et des objectifs de course, qui relèvent d'une longue pratique professionnelle. Il doit avoir aussi des compétences de management, de gestion économique et fiscale d'une entreprise, de communication avec les propriétaires qui sont de plus en plus souvent étrangers.

Dans le secteur du trot l'entraîneur est souvent aussi éleveur et entraîne ses propres chevaux.

Assistant entraîneur

Justifiant d'une longue expérience, il est l'adjoint de l'entraîneur, qu'il aide et supplée. Il dirige le personnel de l'écurie, les autres cadres, aussi bien à l'écurie qu'en déplacement.

Garçon de voyage

Il organise les déplacements, au cours desquels il surveille et commande les autres membres du personnel qui l'accompagnent. Il remplit les formalités nécessaires sur les hippodromes, prodigue les soins aux chevaux et veille à leur bon état, et peut représenter l'entraîneur en son absence. Quel que soit l'effectif de l'écurie ou l'ancienneté, le garçon de voyage conduit régulièrement le camion aux courses.

Il est chargé de l'entretien de la sellerie. Il peut participer au travail de l'écurie dans la mesure du temps laissé libre par ses fonctions propres.

Premier garçon

Il organise, commande, surveille et peut, si nécessaire, participer au travail de l'écurie ; il veille au bon état des chevaux, distribue la nourriture, prodigue les soins, suivant les ordres reçus de l'entraîneur.

Il peut être chargé de la direction d'une cour. Il peut être amené à remplacer l'entraîneur en son absence.

Ces deux derniers emplois requièrent une bonne expérience et s'inscrivent de ce fait dans un parcours de progression salariale pour un cavalier.

Dans le secteur des entreprises de loisirs et de compétition

Responsable d'entreprise équestre

Chef d'entreprise qui met en œuvre un ensemble de prestations de service pour des clients. Il est donc chargé de l'entretien et de la préparation physique et mentale d'un cheval qu'il doit transformer en animal apte à assurer les prestations attendues. Il doit bien sûr avoir des compétences techniques, lui permettant de définir des programmes de remise en forme, d'entraînement qui relèvent d'une longue pratique professionnelle. Il doit avoir aussi des compétences de management, de gestion économique et fiscale d'une entreprise, de communication avec les propriétaires ou les clients.

Responsable d'écurie

Il organise, commande, surveille et peut, si nécessaire, participer au travail de l'écurie ; il veille au bon état des chevaux, distribue la nourriture, prodigue les soins, suivant les ordres reçus du responsable

Groom

Travaillant dans une écurie de compétition, le groom a la responsabilité des soins quotidiens aux chevaux, de l'organisation des déplacements pour les concours. Il accompagne le cavalier professionnel en concours, gère l'organisation du séjour en fonction des épreuves. Il participe généralement à l'entraînement des chevaux.

2.2- Lien avec des statuts d'emploi

Le responsable de structure hippique peut prétendre à la capacité professionnelle agricole sous réserve d'avoir un diplôme agricole de niveau IV apportant des compétences importantes en gestion et inscrit sur une liste définie par le Ministère en charge de l'Agriculture.

Le statut d'entraîneur public (donc travailleur indépendant entraînant les chevaux de plusieurs propriétaires) dans le secteur du galop ou du trot nécessite une licence d'entraîneur délivrée par France Galop ou par la Société d'Elevage du Cheval Français suite à un stage de formation et la reconnaissance d'une expérience professionnelle.

Cette licence figure au code des courses mais n'est pas inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'entraîneur peut aussi demander aux deux sociétés mères une autorisation d'entraîner. La licence d'entraîneur public permet d'avoir des chevaux de propriétaire courant sous les couleurs de celui-ci alors qu'avec l'autorisation d'entraîner, les chevaux ne peuvent courir que sous les couleurs de l'entraîneur.

Dans le domaine des établissements équestres et écuries de propriétaires, pour pouvoir encadrer, animer ou enseigner une activité physique et sportive le professionnel doit être titulaire d'un titre ou diplôme reconnu par le ministère chargé des sports.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS) créé en 2001, succède au BEES 1. Il atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur. Le BPJEPS spécialité "activités équestres" comprend 5 mentions : équitation, tourisme équestre, attelage, équitation western, équitation de travail et tradition.

2.3- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Si les emplois et leur hiérarchie dans l'entreprise sont clairement définis dans les conventions collectives, la polyvalence est de rigueur en général, compte tenu de la taille de l'entreprise. Seules les entreprises de galop de taille importante peuvent réellement spécialiser les emplois. Dans tous les cas, le titulaire du baccalauréat professionnel CGEH a vocation à être chef d'entreprise hippique ou salarié avec des responsabilités.

Quelle que soit sa place dans la structure, il organise rationnellement les différentes tâches qu'il a à effectuer et rend compte à son supérieur du déroulement de ses activités.

Quelle que soit sa position hiérarchique, il est de son devoir de s'assurer des règles de sécurité et de bien-être des chevaux.

2.4- Conditions d'exercice de l'emploi

L'emploi s'exerce au contact des chevaux et de la clientèle. Il est nécessaire de respecter strictement les consignes de sécurité, afin de prévenir les risques liés à l'activité.

Le titulaire de l'emploi travaille une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison. Il monte à cheval presque quotidiennement. Les risques professionnels de blessure (chute, coup de sabot...) sont importants dans toutes les activités.

L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir et par l'activité de valorisation : les entraînements se déroulent le matin en général dans le secteur des courses (dès 6H00 l'été) pour tenir compte du bien-être des chevaux. Dans les activités de loisirs, l'accueil du public est essentiellement concentré le soir, sur les mercredis et week-end. Les tâches sont dans l'ensemble peu mécanisables et peu de voies d'augmentation de la productivité du travail existent, ce qui distingue ce secteur des autres activités agricoles. Les soins aux animaux, la maintenance des bâtiments, installations et matériel relèvent de l'activité quotidienne du titulaire de l'emploi.

Le chef d'entreprise et les salariés sont amenés à travailler les week-ends et jours fériés et vacances scolaires, en fonction du calendrier des courses, des compétitions professionnelles ou amateurs, et de la disponibilité des pratiquants amateurs. Les déplacements en France voire à l'étranger sont fréquents dans le secteur des courses et des compétitions sportives.

Les activités de valorisation mettent en œuvre un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance, la compréhension du comportement et l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent une longue pratique et des compétences "d'homme de cheval".

Une relation binaire homme cheval est fondamentale pour mettre l'animal en confiance. Cela implique une organisation du travail particulière : le salarié suit en principe toujours les mêmes chevaux.

2.5- Degré d'autonomie et de responsabilité

L'autonomie du chef d'entreprise hippique s'exerce dans le cadre des réglementations obligatoires auxquelles ses diverses activités le soumettent.

Avec l'expérience, certains salariés peuvent se voir déléguer la conduite et la gestion technico-économique d'une entreprise en toute autonomie ; ils deviennent alors gérants ou régisseurs. Seules les fonctions liées au pilotage restent alors du ressort du responsable : gestion juridique et patrimoniale, orientations techniques, économiques et financières. Ils peuvent aussi devenir eux même chef d'entreprise hippique.

Le salarié est responsable d'un piquet de chevaux. Il doit être attentif et observateur, adapter son travail au comportement du cheval et avoir un comportement calme et respectueux des animaux et de leur bien-être. Il doit organiser en toute autonomie le travail d'écurie ou les déplacements des chevaux. Il doit rendre compte et savoir transmettre toutes les informations utiles et expliquer les éventuels problèmes constatés sur les animaux du point de vue de leur santé et de leur comportement.

2.6- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Après quelques années dans une entreprise hippique, lorsqu'il est salarié (premier garçon, garçon de voyage, groom...) le titulaire de l'emploi peut devenir chef d'entreprise.

Il existe un turn over important dans la filière surtout pour les diplômés de niveau IV dans le secteur de l'enseignement de l'équitation. Les salariés quittent ce métier par lassitude des contraintes de travail, de la pénibilité, des risques professionnels. Ils peuvent se reconvertir dans des emplois qui leur permettent de valoriser leurs compétences acquises au contact du cheval (vente d'aliment, d'équipement...) mais aussi dans des emplois dans tout type de secteur où ils sont appréciés pour la rigueur de travail acquise au sein de la filière hippique.

1 Fédération Nationale du Cheval

2 GHN groupement hippique national, ACSOF association des cavaliers de saut d'obstacle en France, SHF société hippique française, SNEEPEE syndicat national des exploitants d'établissements professionnels et des entreprises équestres, SNETE Syndicat National des Entreprises de tourisme Equestre, FFE Fédération Française d'Equitation...

3 Institut Français du Cheval et de l'Equitation

4 Haras Nationaux, annuaire ECUS 2008

5 Données France Galop.

6 Données AFASEC 2008

7 Les emplois agricoles dans la filière cheval. V. Chevalier CNRS 2004

8 Tout cheval dont la taille à l'âge adulte est inférieure ou égale à 1,48m au garrot est nommé "pony"

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés ou entrepreneurs occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités concernent l'ensemble des domaines du secteur hippique : courses, équitation de loisirs et de compétition.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de l'emploi :

1- Recherche, collecte et trie des informations

1.1- recherche et collecte des informations dans les domaines relatifs à la filière professionnelle (technique, économique, fiscale...)

1.2- identifie les acteurs et les réseaux qui concernent son activité

1.3- collecte les données nécessaires au fonctionnement de l'entreprise (données réglementaires, techniques, comptables, commerciales...) et les enregistre

1.4- organise l'information en fonction des utilisations

1.4.1- classe, organise, hiérarchise

1.4.2- peut utiliser la bureautique

1.4.3- peut utiliser des applications spécifiques de transfert et de traitement (SIG, internet...)

1.5- utilise des sources d'informations (presse, internet)

1.6- peut faire appel à des structures d'appui et de conseil

1.7- peut participer à des formations, des démonstrations, des journées techniques...

2- Communique en interne et en externe

2.1- définit une stratégie de communication en fonction de la clientèle ciblée

2.2- peut mettre en œuvre des actions de promotion

2.3- communique dans l'entreprise (salariés, associés, tiers...)

2.4- assure la communication de l'entreprise (clients, médias, profession...)

2.5- peut utiliser une langue étrangère, en particulier l'anglais

3- Pilote une entreprise

3.1- utilise des indicateurs techniques et économiques

3.2- compare la rentabilité de ses activités et de ses équidés

3.3- réalise les diagnostics nécessaires au pilotage de

l'entreprise en fonction de son évolution (agrandissement, réorientation, transmission,...)

3.4- réalise les ajustements nécessaires techniques et économiques

3.5- planifie les investissements

3.6- adapte les effectifs en personnel aux besoins de l'entreprise

3.7- peut s'engager dans des démarches de qualité ou signes officiels de qualité

4- Conduit quotidiennement une entreprise

4.1- réalise les démarches administratives liées à l'activité

4.2- établit ou fait établir les documents comptables de l'entreprise

4.3- réalise le suivi de trésorerie à l'aide d'outils comptables

4.4- enregistre ou fait enregistrer les données permettant de comparer la rentabilité de ses différentes activités et de ses différents équidés

4.5- compare les résultats aux objectifs de l'entreprise

5- Applique et fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité

5.1- applique en toute situation les mesures de prévention liées aux risques professionnels

5.2- vérifie la conformité des matériels, équipements et installations aux normes de sécurité

5.3- applique les règles de prévention des risques liés à la valorisation du cheval (circulation des chevaux, affectation des chevaux au cavalier, utilisation du matériel...)

5.4- applique les règles de prévention des risques lors de l'utilisation des chevaux par la clientèle

5.5- peut être amené à prodiguer les premiers secours en cas d'accident

6- Gère les bâtiments, installations, matériels,

équipements, prairies et paddocks

6.1- entretient les bâtiments et installations

6.2- entretient les matériels et équipements

6.3- entretient les abords de l'entreprise

6.4- entretient les prairies et les paddocks

7- Gère le travail et encadre une équipe

7.1- gère le personnel

7.1.1- peut recruter du personnel

7.1.2- identifie les besoins en formation

7.1.3- adapte l'affectation des personnels aux tâches en fonction des caractéristiques individuelles

7.2- organise le travail et encadre le personnel

7.2.1- établit les plannings

7.2.2- répartit les tâches et les responsabilités

7.2.3- vérifie la réalisation du travail et procède aux ajustements

8- Met en œuvre une activité d'élevage

8.1- peut être amené à conduire les prairies et cultures associées adaptées à son activité

8.2- gère les soins quotidiens et l'alimentation

8.2.1- gère les stocks et approvisionnements et surveille les conditions de stockage

8.2.2- calcule les rations en fonction des besoins nutritifs et établit un programme d'alimentation

8.2.3- adapte les rations en fonction de l'âge et de l'état du cheval, des besoins liés à son travail, des conditions atmosphériques

8.2.4- prépare les aliments et contrôle la qualité de l'abreuvement et de l'alimentation

8.2.5- contrôle la distribution de l'alimentation et vérifie les conditions d'abreuvement

8.2.6- contrôle l'entretien des litières et la désinfection des locaux

8.2.7- contrôle le pansage des équidés et l'entretien régulier des pieds

8.3- gère les soins vétérinaires

8.3.1- tient à jour les carnets de santé et les registres obligatoires concernant les chevaux

8.3.2- assure les soins préventifs courants et met en œuvre la prophylaxie, selon les prescriptions

8.3.3- détecte les anomalies de comportement, les blessures et les symptômes de maladie

8.3.4- intervient ou déclenche une intervention

8.4- gère l'état de la ferrure

8.5- gère l'état de la bouche

8.6- peut conduire une activité de reproduction

8.6.1- surveille l'état sanitaire des juments et étalons

8.6.2- met en œuvre les activités relatives à la reproduction

8.6.3- veille au bon déroulement de la gestation et de la mise bas des poulinières

8.6.4- assure les soins nécessaires post mise bas

8.6.5- surveille la période d'élevage du poulain sous la mère

8.6.6- éduque les poulains dès leur naissance de façon sécuritaire

8.6.7- prépare et organise le sevrage

9- Met en œuvre les différentes activités de valorisation des chevaux en développant une approche comportementale du cheval

9.1- peut conduire une activité de débouillage et de pré-entraînement

9.1.1- évalue le comportement et les aptitudes de l'équidé

9.1.2- éduque le cheval aux ordres élémentaires

9.1.3- définit la façon de mettre au travail le jeune cheval

9.1.4- met en œuvre le pré-entraînement du jeune cheval

9.1.5- adapte le travail du jeune cheval en fonction de sa condition (physique et mentale) et de la saison

9.2- peut conduire une activité d'entraînement

9.2.1- choisit les épreuves et activités auxquelles les chevaux vont participer

9.2.2- définit un programme individualisé de travail et /ou d'entretien

9.2.3- travaille le cheval à pied, monté ou attelé

9.2.4- contrôle le travail d'entraînement et la progression des chevaux

9.2.5- assiste le cas échéant les cavaliers/drivers d'entraînement peu expérimentés

9.2.6- peut échanger des informations avec le cavalier/driver d'entraînement

9.2.7- peut familiariser les chevaux avec les différentes méthodes de départ (stalles, élastiques...)

9.3- peut mettre en œuvre une activité d'enseignement de l'équitation dans le respect de la réglementation en vigueur

9.4- peut mettre en œuvre une activité d'accompagnement de randonnée équestre dans le respect de la réglementation en vigueur

9.5- peut mettre en œuvre une activité de préparation à diverses compétitions dans le respect de la réglementation en vigueur

10- Commercialise les produits et/ou les services de l'entreprise hippique

10.1- achète et vend des équidés

10.2- peut conduire une activité de commerce de services dans le secteur des courses hippiques

10.2.1- assure le suivi de la clientèle

10.2.2- réalise les facturations, les encaissements et les contrats

10.2.3- sélectionne les courses et engage les chevaux dans celles qui lui semblent adaptées en fonction de l'objectif du propriétaire et du potentiel du cheval

10.2.4- choisit les jockeys qui vont monter les chevaux

10.2.5- évalue le degré de satisfaction de sa clientèle

10.3- peut conduire une activité de commerce de services dans le secteur loisirs compétition

10.3.1- raisonne sa cavalerie en fonction des prestations proposées et de la clientèle

10.3.2- assure le suivi de la clientèle

10.3.3- gère les réservations

10.3.4- conçoit des activités d'animation (enseignement, randonnée, stage...)

10.3.5- sélectionne les épreuves et engage les chevaux dans celles qui lui semblent adaptées en fonction de l'objectif du propriétaire et du potentiel du cheval ou du couple cavalier/cheval

10.3.6- peut être amené à organiser des évènements équestres

10.3.7- peut être amené à accompagner les clients lors des sorties en concours

10.3.8- évalue le degré de satisfaction de sa clientèle

11- Met en œuvre une activité de déplacement des chevaux dans le respect du bien-être animal

11.1- peut préparer le plan de route

11.2- peut préparer le déplacement (documents, matériel, alimentation, hébergement...)

11.3- prépare les chevaux pour le transport et l'arrivée

11.4- accompagne les chevaux dans le respect de la réglementation en vigueur

11.4.1- peut conduire le camion ou le van dans le respect des réglementations

11.5- accomplit les formalités liées au déplacement sur la route et l'hippodrome ou le centre hippique/équestre

11.5.1- procède aux déclarations d'engagements

11.5.2- accompagne le cheval pendant le contrôle anti dopage, le cas échéant

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit.

Le responsable d'entreprise hippique qui maîtrise ces situations significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Pilotage de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévision et suivi de trésorerie ● Analyse des résultats techniques et économiques ● Élaboration de projets ● Prise de décisions d'ajustement ou de réalisation de projets 	Conduire l'entreprise dans un contexte de durabilité en fonction des objectifs
Mise en marché de prestations	<ul style="list-style-type: none"> ● Prospection (nouveaux clients, nouvelles prestations) ● Promotion des prestations ● Communication avec la clientèle ● Commercialisation de prestations 	Valoriser les prestations conformément aux objectifs fixés
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Planification du travail ● Encadrement de la main-d'œuvre 	Rationaliser le travail dans l'entreprise dans le respect des réglementations et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail
Gestion d'une cavalerie	<ul style="list-style-type: none"> ● Conduite de l'alimentation et suivi des prairies ● Surveillance et soins des équidés ● Maintenance des bâtiments, installations et matériels 	Disposer d'une cavalerie adaptée, pour une valorisation optimale dans le respect du bien-être animal
Travail des équidés	<ul style="list-style-type: none"> ● Débouillage des jeunes équidés ● Travail des équidés ● Transport des équidés ● Sorties en compétitions et en courses 	Entraîner des équidés pour valoriser leur potentiel et satisfaire les clients

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion
de l’entreprise hippique”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de trois parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme,
- le tableau des épreuves,
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité “Conduite et gestion de l'entreprise hippique” identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

- C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle
- C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel
- C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer
- C1.4- Argumenter un point de vue
- C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle*

- C2.1- Communiquer à l'oral
- C2.2- Communiquer à l'écrit

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

- C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques
- C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome
- C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie
- C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant

* le niveau d'exigence correspond au niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Capacités professionnelles

C5- Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités hippiques

C5.1- Raisonner les choix techniques liés à la gestion d'une cavalerie

C5.2- Raisonner les choix techniques liés au travail du cheval

C6- Élaborer un diagnostic global de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité

C6.1- Situer l'entreprise dans son environnement

C6.2- Caractériser le fonctionnement de l'entreprise

C6.3- Formuler des éléments de diagnostic d'entreprise

C7- Communiquer en situation professionnelle

C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires

C7.2- Communiquer en interne et avec les partenaires extérieurs

C8- Caractériser le contexte des activités hippiques

C8.1- Repérer les principales caractéristiques du secteur et ses enjeux

C8.2- Identifier le cadre réglementaire du secteur

C9- Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable

C9.1- Evaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers

C9.2- Analyser l'impact d'une décision

C9.3- Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise

C9.4- Gérer les ressources humaines

C9.5- Proposer des prestations de services répondant aux attentes de la clientèle

C10- Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

C10.1- Raisonner la gestion de la cavalerie

C10.2- Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation

C10.3- Réaliser les opérations liées à l'entretien des chevaux, à l'élevage et à la gestion des effluents

C10.4- Raisonner les opérations liées au suivi des prairies

C10.5- Analyser les résultats et les impacts des activités

C10.6- Assurer la fonctionnalité des bâtiments, matériels, installations et équipements

C11- Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal

C11.1- Réaliser le débouillage

C11.2- Élaborer un programme de travail intégrant une approche comportementale du cheval

C11.3- Réaliser l'entraînement ou le travail du cheval-athlète

C11.4- Raisonner la carrière du cheval

C11.5- Organiser le transport des chevaux

C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Candidats en CCF

E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles			
C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle	CCF	1	MG1
C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel			
C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer			
C1.4- Argumenter un point de vue	EPT	2	
C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie		1	

E2 : Langue et culture étrangères

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	CCF	1	MG2

E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C3- Développer sa motricité	CCF	1	MG3

E4 : Culture scientifique et technologique

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques			
C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques	EPT	1,5	MG4
C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome	CCF	2,5	
C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie			
C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant			

E5 : Choix techniques

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C5- Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités hippiques	EPT	2	MP4

E6 : Pilotage de l'entreprise

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C6- Élaborer un diagnostic global de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité	EPT	3	MP1
C7- Communiquer en situation professionnelle			

E7 : Pratiques professionnelles

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C8- Caractériser le contexte des activités hippiques	CCF	5	MP2 MP3 MP5 MP6 MP7 MAP
C9- Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable			
C10- Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal			
C11- Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal			
C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			

Épreuve facultative

CCF points
au dessus
de 10

Candidats hors CCF

Epreuves	Capacités	Modalité	Coeff	Modules
E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde	C1	écrit	4	MG1
E2 : Langue et culture étrangères	C2	oral	1	MG2
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES	C3	pratique	1	MG3
E4 : Culture scientifique et technologique	C4	écrit	4	MG4
E5 : Choix techniques	C5	écrit	2	MP4
E6 : Pilotage de l'entreprise	C6 et C7	oral sur écrit	3	MP1
E7 : Pratiques professionnelles	C8 à C12	oral	5	MP2 MP3 MP5 MP6 MP7 MAP
Epreuve facultative			Points au-dessus de 10	

L'examen du Baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en oeuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Définition de l'épreuve E1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Elle valide la capacité C1.

Elle est affectée du coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :
 - une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
 - une partie affectée du coefficient 1, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.
- de 3 CCF affectés du coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.

Définition de l'épreuve E2 Langue et culture étrangères

L'épreuve valide la capacité C2.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle comprend 2 CCF évaluant les 5 activités langagières.

Pour les candidats hors CCF, elle prend la forme d'une épreuve orale d'une durée maximale de 20 minutes. Les candidats disposent de 20 minutes pour la préparation.

L'épreuve atteste du niveau B1+ du CECRL.

Définition de l'épreuve E3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

L'épreuve valide la capacité C3.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 CCF à partir de 3 activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES) différentes choisies dans une liste définie au niveau national et régional.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve pratique qui porte sur 1 APSAES choisie dans une liste définie au niveau national et régional.

Définition de l'épreuve E4 Culture scientifique et technologique

L'épreuve valide la capacité C4.

Elle est affectée d'un coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures, affectée du coefficient 1,5. La correction est effectuée par les enseignants de mathématiques,
- de 3 CCF affectés du coefficient 2,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- l'une est affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de mathématiques.
- l'autre est affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de physique-chimie et de biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E5 Choix techniques

L'épreuve valide la capacité C5.
Elle est affectée d'un coefficient 2.
Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.
C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30.
La correction est effectuée par un enseignant de Zootechnie-Hippologie et un enseignant de Biologie-écologie.
L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Définition de l'épreuve E6 Pilotage de l'entreprise

L'épreuve valide les capacités C6 et C7.
Elle est affectée du coefficient 3.
Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.
L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 à 20 pages sans annexes, rédigé par le candidat.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de Sciences économiques, sociales et de gestion,
- un enseignant de Zootechnie-hippologie,
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E7 Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C8 à C12.
Elle est affectée d'un coefficient 5.
Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 6 CCF.

Pour les candidats hors CCF :
L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale d'une durée maximale de 1h30.
Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de Sciences économiques, sociales et de gestion,
- un enseignant de Zootechnie-hippologie,
- un professionnel du secteur*.

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille critériée nationale.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion
de l’entreprise hippique”

Référentiel
de formation

Baccalauréat professionnel “Conduite et gestion de l’entreprise hippique”

Modules d’enseignement général

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	308h
MG2 : Langue et culture étrangères	98h
MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi	112h
MG4 : Culture scientifique et technologique	280h

Modules d’enseignement professionnel

MP1 : Pilotage de l’entreprise hippique.....	64h
MP2 : La filière équine	84h
MP3 : Gestion de l’entreprise hippique	98h
MP4 : Zootechnie hippologie.....	132h
MP5 : Gestion d’une cavalerie et des prairies associées.....	126h
MP6 : Travail du cheval.....	154h
MP7 : Choix et utilisation des équipements, bâtiments et installations associées à l’entreprise hippique.....	56h
MAP : Module d’adaptation professionnelle.....	56h

Dont activités pluridisciplinaires

Horaire affecté au domaine professionnel	112h
--	------

Stage(s) en milieu professionnel14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable1 semaine

Le stage d'une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise l'éducation à la santé, à la sécurité, et au développement durable, en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle et professionnelle.

Il s'articule avec les modules MG3 et MG4 dont certains objectifs sont aussi liés au respect de la santé.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Quant au développement durable, il est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en oeuvre des activités professionnelles.

Le stage collectif permet la réflexion et la mise en oeuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en oeuvre dans le cadre du stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer sont raisonnées sur l'ensemble du cursus.

Enseignements à l'initiative de l'établissement112h

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le Conseil d'Administration.

Orientations proposées :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, débats sur des choix techniques...
- orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes :
 - étrangères I, II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

La formation professionnelle est définie en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec la formation dispensée en classe de seconde professionnelle « productions animales ». Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années, soit 56 semaines, auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à la découverte du milieu professionnel, par la valorisation des expériences en milieu professionnel, des interventions de professionnels, des visites d'entreprises hippiques, si possible dans ces différents secteurs comme celui des courses ou des activités hippiques sportives, touristiques ou de compétition.

La formation professionnelle est centrée sur l'acquisition des compétences technique, économique et de gestion liées à l'entreprise hippique.

Les dimensions environnementales ou liées au développement durable sont prises en compte et s'ajoutent aux dimensions sociales et économiques.

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités professionnelles visées et ne pas rester purement théoriques.

L'ensemble des modules professionnels participe à la sensibilisation aux bonnes pratiques professionnelles agricoles (protection de l'environnement, santé et sécurité au travail ...).

La formation professionnelle est définie par :

- Sept modules professionnels, accompagnés d'un module d'adaptation professionnelle (MAP).
- Les situations pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel

Les modules professionnels sont :

MP1 : Pilotage de l'entreprise hippique

MP2 : La filière équine

MP3 : Gestion de l'entreprise hippique

MP4 : Zootechnie hippologie

MP5 : Gestion d'une cavalerie et des surfaces en herbes associées

MP6 : Travail du cheval

MP7 : Choix et utilisation des équipements, bâtiments et installations associées à l'entreprise hippique

MAP : Module d'adaptation professionnelle

Le module d'adaptation professionnelle (MAP) a les objectifs suivants :

- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements,
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation.

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières :

Les activités pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel permettent d'aborder une problématique ou une thématique dans ses différentes dimensions en mobilisant les acquis de différentes disciplines.

Les activités pluridisciplinaires concourent à l'atteinte des objectifs modulaires. Elles sont centrées sur l'enseignement professionnel et permettent la mise en relation de l'agronomie, des sciences économiques, sociales et de gestion, de la zootechnie-hippologie, des sciences et techniques des équipements et de la biologie-écologie.

Les modalités de mise en oeuvre s'appuient sur l'exploitation, le centre équestre associé, l'atelier pédagogique et/ou les entreprises partenaires qui peuvent servir de terrain de mise en pratique, etc.

Les thèmes de pluridisciplinarités sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Approche globale
- Eléments de diagnostic
- Génome et applications
- Immunités et applications
- Physiologie de l'effort : conséquences en matière de travail du cheval (indicateurs de forme)
- Appareil cardio-respiratoire : conséquences en matière de gestion du travail
- Appareil ostéo-musculaire et travail du cheval, atteintes...
- Mise en évidence de l'intérêt des engrais de ferme
- Analyse des résultats technico-économiques et des impacts des activités
- Coûts de production
- Approche des coûts de prestation
- Choix d'un matériel adapté pour l'entretien des prairies
- Visite(s) - "Diagnostic" sur les caractéristiques des bâtiments, installations et équipements associés dans une entreprise "pilote"
- Diagnostic prairial, amélioration et choix du matériel adapté

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif : éduquer à la santé et à la sécurité au travail et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) peuvent être proposées aux apprenants.

Développement durable

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle doit apporter des savoirs socioéconomique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable, des savoirs et savoir-faire d'ordres scientifique et technique appropriés à une activité professionnelle adaptée.

La formation en milieu professionnel :

Elle représente 14 à 16 semaines dont 12 sont prises sur la scolarité et sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves en entreprise, organisme, service de collectivités territoriales.

Module MG1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique.	Français	112h
- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.	ESC	84h
- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.	Histoire-Géographie	84h
- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.	Documentation	28h

Module MG2 Langue et culture étrangères

Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale, - S'exprimer à l'oral en interaction, - S'exprimer à l'oral en continu, - Comprendre la langue écrite, - S'exprimer par écrit, 	dans des situations sociales et professionnelles. Langue vivante	98 h

Niveau B1+(utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.		
- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.	EPS	112 h
- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.		
<i>Ces objectifs s'appuient sur les finalités des programmes de l'EPS affichées dans les textes officiels du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'agriculture.</i>		

- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.	Mathématiques	112h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.	Biologie-Écologie	70h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.	Physique chimie	70h
- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).	Informatique	28h

Module MP1 Pilotage de l'entreprise hippique

Objectif général

Analyser la conduite d'une entreprise hippique dans un contexte de durabilité

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri	Répartition pluri
- Comprendre le fonctionnement global d'une entreprise hippique dans son environnement	SESG	14h	50h	SESG 50h
- Formuler un diagnostic sur la conduite de l'entreprise				Zootecnie-Hippologie 50h

Module MP2 La filière équine

Objectif général

Caractériser les activités liées à l'utilisation du cheval dans le contexte social, économique, réglementaire et politique

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Identifier les principaux éléments constitutifs de la filière équine		
- Préciser l'importance sociale et économique des utilisations du cheval	SESG	84h
- Analyser le fonctionnement d'un secteur particulier de la filière		

Module MP3 Gestion de l'entreprise hippique

Objectif général

Mettre en oeuvre des démarches de gestion adaptées

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Identifier les informations disponibles		
- Réaliser un diagnostic technico-économique et financier de l'entreprise hippique		
- Raisonner une décision		
- Prendre en compte les dimensions fiscales et juridiques nécessaires à la gestion	SESG	98h
- Identifier les aspects importants de la gestion des ressources humaines		
- Raisonner la mise en marché		

Module MP4

Zootechnie Hippologie

Objectif général

Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des équidés permettant de raisonner les choix techniques en matière de gestion d'une cavalerie et du travail du cheval

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri	Répartition pluri
- Présenter les caractéristiques biologiques et physiologiques des équidés, permettant de raisonner les choix techniques pour gérer une cavalerie	Zootechnie-Hippologie	84h	20h	Zootechnie-Hippologie 20h Biologie-Écologie 20h
- Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des équidés, permettant de raisonner le travail du cheval	Biologie-Écologie	28h		

Module MP5

Gestion d'une cavalerie et des surfaces en herbes associées

Objectif général

Gérer une cavalerie et les surfaces en herbes associées dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri	Répartition pluri
- Gérer une cavalerie dans le respect du bien-être animal				
- Gérer des surfaces prairiales destinées aux équidés dans un contexte de durabilité	Zootechnie Agronomie	56h 42h	28h	Zootechnie 28h Agronomie 14h SESG 14h
- Analyser les résultats technico-économiques et les impacts des activités				

Module MP6

Travail du cheval

Objectif général

Gérer le travail de différentes catégories de chevaux dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal

Objectifs du module	Discipline	Horaire
---------------------	------------	---------

Module MP7

Choix et utilisation des équipements, bâtiments

- Organiser et réaliser le travail des équidés de sport et de loisirs ou - Organiser et réaliser l'entraînement du cheval de course	Zootechnie- Hippologie	42h
- Réaliser l'éducation d'un poulain	Équitation	112h

et installations associées à l'entreprise hippique

Objectif général

Assurer la fonctionnalité des installations, matériels et équipements dans le respect des réglementations et de la prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri	Répartition pluri
- Raisonner le choix et l'entretien des bâtiments et des installations associées en fonction des activités et des objectifs de l'entreprise hippique	STE	42h	14h	STE 14h Zootechnie-Hippologie 7h Agronomie 7h
- Raisonner le choix et l'utilisation des matériels				

Module d'adaptation professionnelle

Objectif général

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement		
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation	STP	56h

Activites pluridisciplinaires

Thèmes de l'activité	Module associé	Horaire élève	Répartition pluri
<ul style="list-style-type: none"> - Approche globale - Eléments de diagnostic 	MP1	50h	SESG 50h Zootechnie-Hippologie 50h
<ul style="list-style-type: none"> - Génome et applications - Immunités et applications - Physiologie de l'effort : conséquences en matière de travail du cheval (indicateurs de forme) - Appareil cardio-respiratoire : conséquences en matière de gestion du travail - Appareil ostéo-musculaire et travail du cheval, atteintes 	MP4	20h	Zootechnie-Hippologie 20h Biologie-Écologie 20h
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence de l'intérêt des engrais de ferme - Analyse des résultats technico-économiques et des impacts des activités - Coûts de production - Approche des coûts de prestation - Choix d'un matériel adapté pour l'entretien de la prairie 	MP5	28h	Zootechnie-Hippologie 14h STE 7h Agronomie 21h SESG 14h
<ul style="list-style-type: none"> - "Visite(s) - Diagnostic" sur les caractéristiques des bâtiments, installations et équipements associés dans une entreprise "pilote" - Diagnostic prairial, amélioration et choix du matériel adapté 	MP7	14h	STE 14h Agronomie 7h Zootechnie-Hippologie 7h

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion
de l’entreprise hippique”

Les unités
de formation

MG1

Langue française, langages,
éléments d'une culture
humaniste et compréhension
du monde

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux ; développer sa culture littéraire et son esprit critique.
- ▶ Objectif 2- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.
- ▶ Objectif 3- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.
- ▶ Objectif 4- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module d'enseignement général "Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde" a pour finalité la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'acquisition de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Il doit permettre à l'élève, l'apprenti et l'adulte en formation :

- d'exprimer un jugement respectueux d'autrui,
- de réfléchir sur le monde d'aujourd'hui,
- de se confronter avec la production artistique d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Le module MG1 aide à la formation d'opinions raisonnées, et favorise l'ouverture au monde et à la culture.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique

L'enseignement du français en baccalauréat professionnel vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique : confronter des savoirs et des valeurs.

1.1- Ecrire pour soi et pour les autres.

- 1.1.1- Résumer, rendre compte, expliquer, justifier.
- 1.1.2- Produire des écrits à finalité professionnelle.
- 1.1.3- Rédiger un discours argumentatif, prendre en compte la thèse adverse, énoncer un point de vue, le soutenir par des arguments, conclure (sujets de société, d'actualité, confrontation de valeurs).
- 1.1.4- Pratiquer l'écriture d'invention.
- 1.1.5- Respecter les codes de la langue écrite, utiliser des procédés stylistiques.

1.2- Échanger à l'oral : s'exprimer, écouter, réagir.

- 1.2.1- Mettre en voix (théâtre, poésie).
- 1.2.2- Reformuler, exposer, débattre.
- 1.2.3- Exprimer un point de vue nuancé (les valeurs d'aujourd'hui et d'autrefois).
- 1.2.4- Maîtriser les procédés de la parole efficace (éloquence, rhétorique).

1.3- Devenir un lecteur actif et critique.

- 1.3.1- Mettre des œuvres en relation avec leur contexte historique (combats et engagements des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles).
- 1.3.2- Confronter sur une question de société des débats d'époques différentes.
- 1.3.3- Analyser la dimension symbolique d'un personnage, d'une situation, d'une œuvre (mythes...).
- 1.3.4- S'interroger à partir de textes, d'œuvres, sur soi-même et son rapport au monde.
- 1.3.5- Repérer, identifier et apprécier des procédés d'écriture.

►Objectif 2 : Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel

L'enseignement de l'éducation socioculturelle repose sur trois composantes distinctes et complémentaires :

- la communication interpersonnelle à finalité sociale et professionnelle,
- la communication médiatisée,
- l'éducation artistique.

Il a pour finalité de :

- développer les capacités de relation favorisant l'insertion sociale et professionnelle,
- préparer à une participation active, éclairée et exigeante à la vie sociale, civique et culturelle par une meilleure maîtrise de l'information et de son traitement médiatique,
- sensibiliser à l'action culturelle par l'acquisition d'une culture artistique et par la réalisation de productions mobilisant des capacités de création, d'imagination et de socialisation.

2.1- Observer et analyser des situations de communication interpersonnelle pour améliorer ses relations

sociales et professionnelles.

- 2.1.1- Identifier les différents éléments d'une situation de communication.
- 2.1.2- Mesurer l'importance du non-verbal dans la communication humaine.
- 2.1.3- Diagnostiquer les difficultés à communiquer pour y remédier.
- 2.1.4- Se préparer à différents types d'entretiens.
- 2.1.5- Savoir intervenir dans différents types de réunions.

2.2- Identifier les enjeux de la communication médiatisée pour se situer dans la vie sociale, civique et culturelle.

- 2.2.1- Acquérir des méthodes de lecture de l'image.
- 2.2.2- Analyser la diffusion de masse de l'information par les médias.
- 2.2.3- Débattre du rôle des médias du point de vue éthique et civique et des enjeux citoyens de la nécessité de s'informer.

2.3- Pratiquer une approche concrète du fait artistique.

- 2.3.1- S'initier à des formes d'expression artistique et à leurs évolutions contemporaines.
- 2.3.2- Analyser une œuvre artistique.
- 2.3.3- Réaliser une production culturelle et artistique.

►Objectif 3 : Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

Cet objectif permet d'appréhender des faits s'inscrivant dans le temps et l'espace, ce qui contribue à l'élaboration d'une pensée plus autonome.

On utilise des supports variés et des documents de nature différente (cartes, textes, documents iconographiques, etc.). On veille à favoriser l'expression orale et écrite.

3.1- Étudier la France aux XIX^e et XX^e siècles.

- 3.1.1- Distinguer les évolutions sociales en France de 1830 à 1970 : "Être ouvrier(e) en France de 1830 à 1970" ou "Le monde rural en France du début du XIX^e à 1970" ou "La République et le fait religieux depuis 1880".

3.2- Étudier la France dans l'Union européenne.

- 3.2.1- Appréhender l'idée de l'Europe au XXe siècle.
- 3.2.2- Caractériser la France dans l'Union européenne : "Les espaces productifs" ou "Les mobilités de la population".
- 3.2.3- Identifier les territoires en France et dans l'Union européenne.

3.3- Étudier le monde au XXe siècle et au début du XXIe siècle.

- 3.3.1- Caractériser les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 3.3.2- Distinguer et interpréter les formes et les conséquences de la décolonisation.
- 3.3.3- Caractériser l'évolution de la France depuis 1939.

3.4- Étudier les territoires et la mondialisation.

- 3.4.1- Analyser les flux et les réseaux de la mondialisation.
- 3.4.2- Identifier les pôles, les aires de puissance et les périphéries.
- 3.4.3- Cultures et mondialisation.

►Objectif 4 : Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation

4.1- Décrypter l'information et son organisation dans la société contemporaine.

- 4.1.1- Identifier le besoin d'information.
- 4.1.2- Réaliser une typologie de l'information et du document.
- 4.1.3- Structurer ces éléments dans le contexte d'un système d'information documentaire (espace ressource, base de données, Web) au travers de l'analyse d'exemples concrets appartenant à la sphère culturelle ou professionnelle.

4.2- Traiter l'information pour un usage ciblé contribuant à la compréhension du relativisme culturel du monde contemporain (recherche, analyse et communication).

- 4.2.1- Pratiquer de manière raisonnée la recherche documentaire (besoin, collecte et traitement de l'information).
- 4.2.2- Évaluer la qualité de l'information collectée (pertinence, validité, fiabilité).
- 4.2.3- Structurer l'information en vue de sa diffusion (ré-écriture, référencement, classement).
- 4.2.4- Se constituer une culture informationnelle au travers de l'élaboration d'un produit documentaire en relation avec les autres disciplines (document scriptovisuel, revue de presse, sitographie, dossier documentaire simplifié...).

MIG2

Langue et culture étrangères

Objectif général du module :

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Comprendre la langue orale.
- ▶ Objectif 2- S'exprimer à l'oral en interaction.
- ▶ Objectif 3- S'exprimer à l'oral en continu.
- ▶ Objectif 4- Comprendre la langue écrite.
- ▶ Objectif 5- S'exprimer par écrit.



dans des situations sociales et professionnelles.

Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de langues contribuent à l'enrichissement du rapport aux autres. Ils préparent ainsi à la mobilité dans un espace européen et international élargi.

On propose des supports et des activités permettant d'utiliser la langue dans des situations diverses, liées aux domaines professionnels, à la culture ou à la civilisation des pays dont on étudie la langue.

L'enseignement doit se fonder sur des situations de communication, dans lesquelles l'activité de l'apprenant est centrale. On privilégie l'approche dite actionnelle : la langue est utilisée pour effectuer des tâches et mener à bien des projets proches de ceux que l'on peut réaliser dans la vie réelle. Cette démarche – dans laquelle l'usage des technologies de l'information et de la communication est aussi naturel qu'indispensable – donne du sens aux apprentissages car elle permet de mieux comprendre l'intérêt et la finalité des étapes conduisant à la réalisation d'une tâche communicative précise.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Le module de langue vivante a pour objectif d'amener l'apprenant au degré élevé du niveau seuil, B1+ tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence.

Les cinq activités langagières doivent toutes faire l'objet d'un entraînement dans le cadre des formations mais il convient d'accorder une place plus importante aux trois compétences de l'oral : compréhension, expression en continu et expression en interaction.



Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module :

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.
- ▶ Objectif 2- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.
- ▶ Objectif 3- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La finalité est de permettre une diversité d'expériences motrices et culturelles. Les enseignements d'EPS sont structurés selon deux ensembles de compétences :

Compétences propres à l'EPS, de dimension motrice

- réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée,
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique,
- conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif,
- réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi (cette compétence devient un passage obligé de formation en baccalauréat professionnel).

Compétences méthodologiques et sociales

- s'engager lucidement dans la pratique de l'activité,
- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité,
- savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement.

A des fins de diversification, il est attendu qu'au moins quatre compétences propres à l'EPS et les trois compétences méthodologiques et sociales organisent l'offre de formation. Quatre APSAES au moins sont à programmer pour répondre à ces exigences.

Les niveaux d'acquisition propres au baccalauréat professionnel s'appuient sur le référentiel de compétences attendues dans le programme de l'EPS diffusé dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

1.1- Accéder à la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi.

1.2- S'engager dans les apprentissages pour enrichir sa motricité et la rendre efficace.

1.3- Atteindre des niveaux de pratique optima en adéquation avec son potentiel physique et son profil moteur.

1.4- Développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres.

►Objectif 2 : Gérer sa vie physique et sociale, en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité

2.1- Expliquer les mécanismes biologiques en jeu lors des APSAES.

2.2- Mettre en relation la pratique physique et sportive, la physiologie de l'effort et la mécanique du mouvement.

2.3- Raisonner une alimentation équilibrée, adaptée à

l'effort.

2.4- Analyser les comportements et attitudes efficaces dans le cadre de la préservation de la santé.

2.5- Pratiquer une activité et en analyser les effets sur soi.

2.6- Connaître et maîtriser les risques.

►Objectif 3 : Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives

Origine, évolution, diversité des pratiques, cadre réglementaire, éthique...

MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.
- ▶ Objectif 2- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.
- ▶ Objectif 3- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.
- ▶ Objectif 4- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de ce module concourent à la formation intellectuelle, professionnelle et citoyenne des élèves. En Baccalauréat professionnel, on se propose de compléter les acquis de la seconde professionnelle en vue d'enrichir la culture scientifique et technologique des apprenants.

Les démarches pédagogiques mises en oeuvre ont pour objectifs :

- de former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en oeuvre des démarches d'investigation et d'expérimentation,
- de donner une vision globale des connaissances scientifiques et de leurs applications,
- de former à une utilisation raisonnée des outils technologiques, mathématiques et scientifiques,
- de permettre d'exercer un esprit critique par rapport aux enjeux liés au monde vivant (environnement, alimentation et santé), à l'impact des TIC sur la société, à l'information scientifique.

On s'efforce de contextualiser les supports de formation en fonction des secteurs professionnels et de s'appuyer sur des situations et exemples concrets.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers

L'utilisation des calculatrices graphiques et de l'outil informatique est une obligation dans la formation. Ces outils permettent d'une part d'expérimenter, de conjecturer, de construire et d'interpréter des graphiques, et d'autre part d'alléger ou d'automatiser certains calculs numériques et algébriques.

1.1- Traiter des données et interpréter un résultat statistique, gérer des situations simples relevant des probabilités.

1.1.1- Interpréter des indicateurs de tendance centrale (mode, classe modale, moyenne et médiane) et de dispersion (étendue, écart type et écart interquartile) pour des séries statistiques à une variable.

1.1.2- Analyser des tableaux de contingence pour deux variables qualitatives (degré de dépendance entre deux variables qualitatives).

1.1.3- Décrire quelques expériences aléatoires simples (tirages aléatoires avec ou sans remise dans une urne,...) et effectuer des calculs de probabilités (événement élémentaire, événement contraire, événements incompatibles, réunion et intersection d'événements, équiprobabilité).

1.1.4- Déterminer la probabilité conditionnelle d'un événement par rapport à un événement de probabilité non nulle.

1.1.5- Utiliser des tableaux et des arbres comme outils de démonstrations.

1.2- Mobiliser des compétences en algèbre et en analyse pour résoudre des problèmes concrets.

1.2.1- Résoudre un problème concret dont la situation est modélisée par une suite arithmétique ou géométrique.

1.2.2- Résoudre algébriquement et graphiquement une équation du second degré à une inconnue et déterminer le signe du polynôme associé.

1.2.3- Utiliser la représentation graphique de fonctions, ou leur expression algébrique, pour résoudre des équations et des inéquations.

1.2.4- Maîtriser graphiquement la notion de nombre dérivé (coefficient directeur de la tangente à une courbe) et utiliser la dérivation pour étudier les variations de fonctions (fonctions polynômes de degré inférieur ou égal à 3, fonctions homographiques).

1.2.5- S'approprier les représentations graphiques des fonctions logarithme népérien et exponentielle; utiliser les propriétés de ces fonctions ; étudier des fonctions du type $x \rightarrow e^{ax}$.

1.2.6- Déterminer l'intégrale d'une fonction et l'interpréter géométriquement dans le cas d'une fonction positive.

1.3- Utiliser la géométrie comme support dans des problèmes d'algèbre et d'analyse.

►Objectif 2 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé

Pour atteindre cet objectif, l'enseignement de biologie-écologie repose sur des notions relatives au monde vivant et à son fonctionnement aux différentes échelles, du niveau cellulaire à celui du système planétaire.

A travers les situations et exemples étudiés, sont donc apportées les connaissances fondamentales relatives à l'organisation et à la physiologie des organismes vivants. Une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain (anatomie, physiologie) est également construite.

2.1- Apprécier l'influence des activités humaines sur les milieux dans une perspective de développement durable.

2.1.1- Identifier les composantes écologiques des milieux : composantes abiotiques, reconnaissance des êtres vivants, éléments de systématique, particularités écologiques d'un écosystème.

2.1.2- Analyser le fonctionnement des milieux : situation et place dans le territoire, identification et dynamique de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes.

2.1.3- Identifier des impacts des activités anthropiques sur l'environnement.

2.1.4- Justifier des actions humaines sur l'environnement dans une perspective de développement durable : prévention des risques, préservation et valorisation des espaces, gestion des ressources.

2.2- Identifier l'impact de facteurs de l'environnement sur la santé humaine.

2.2.1- Présenter des impacts de différents facteurs environnementaux sur la santé humaine : facteurs de risques, effets physiopathologiques.

2.2.2- Identifier des moyens de prévention.

2.2.3- Expliquer des mécanismes de lutte.

2.3- Montrer l'impact de l'alimentation sur la santé humaine.

2.3.1- Expliquer les principes de base d'une alimentation équilibrée : besoins de l'organisme, aliment source d'énergie, adaptation de la ration alimentaire, fonction de nutrition.

2.3.2- Décrire des risques et des maladies d'origine alimentaire : toxi-infections, déséquilibres et troubles du comportement alimentaire, allergies, intolérances.

2.3.3- Raisonner les conséquences des choix alimentaires : comportements alimentaires, incidences écologiques, problèmes éthiques.

►Objectif 3 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies

3.1- Acquérir des savoirs et analyser des informations liées aux propriétés de l'eau et des solutions aqueuses.

3.1.1- Définir et utiliser les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et des solutions aqueuses (conductivité, concentrations molaires et massiques des espèces dissoutes, pH, TH).

3.1.2- Interpréter les résultats d'une fiche d'analyse d'eau (paramètres de qualité d'une eau) ; caractériser les sources de pollution des eaux.

3.1.3- Déterminer des quantités de matière par des dosages colorimétriques et pH-métriques de solutions acido-basiques (préparations des solutions, techniques expérimentales, exploitations).

3.2- S'approprier des savoirs liés aux bio-molécules présentes dans les aliments.

3.2.1- Présenter une classification générale des bio-molécules (glucides, lipides, protéines) ; situer et nommer les plus courantes dans cette classification.

3.2.2- Écrire les formules brutes et semi-développées des bio-molécules courantes.

3.2.3- Indiquer les phénomènes physico-chimiques responsables de la dégradation des aliments ; préciser quelques techniques mises en œuvre pour préserver leur qualité sanitaire.

3.2.4- Connaître la fonction et le résultat de l'hydrolyse des bio-molécules présentes dans les aliments lors de la digestion.

3.3- S'approprier des concepts et des lois liés à l'étude de quelques formes d'énergie et de leurs applications technologiques.

3.3.1- Caractériser une action mécanique par une force ; déterminer les conditions d'équilibre d'un solide.

3.3.2- Définir et calculer un travail, une énergie (mécanique, thermique et de rayonnement) ; donner des exemples liés à ces formes d'énergie et à leur transformation (machines thermiques, frigorifiques...).

3.3.3- Définir les grandeurs caractéristiques des courants continus et alternatifs ; énoncer et utiliser les lois fondamentales du courant continu.

3.3.4- Caractériser et calculer une puissance et une énergie électrique en courant continu et alternatif (coût de fonctionnement d'une installation électrique).

►Objectif 4 : Raisonner l'utilisation des outils

informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

4.1- Analyser un problème pour le résoudre à l'aide d'un ensemble d'outils informatiques.

4.1.1- Effectuer une analyse préalable (données disponibles, données à calculer et/ou traitements à réaliser).

4.1.2- Mettre en œuvre de manière raisonnée des logiciels et des fonctionnalités adaptés, pour répondre à un besoin identifié :

- de traitement d'informations (gestion pertinente de documents longs et composites, élaboration de feuilles de calcul nécessitant l'utilisation de fonctions logiques et des fonctionnalités de base de données, outils de localisation géographique, outils professionnels spécifiques) ;
- de communication (présentation assistée par ordinateur, outils de travail collaboratif).

4.2- Identifier les évolutions des TIC et leurs enjeux à partir d'un exemple caractéristique.

Approche des éléments technologiques, perspectives d'usage dans le domaine professionnel du secteur ou dans la vie quotidienne, impacts sociétaux.

MP1

Pilotage de l'entreprise hippique

Objectif général du module :

Analyser la conduite d'une entreprise hippique dans un contexte de durabilité.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Comprendre le fonctionnement global d'une entreprise hippique dans son environnement.
- ▶ Objectif 2- Formuler un diagnostic sur la conduite de l'entreprise.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à mettre à la disposition de l'apprenant une méthode d'étude de l'entreprise hippique dans son environnement à partir d'une approche systémique.

Cette méthode doit être transposable au cas de l'entreprise de stage support du document écrit, soutenu oralement, dans le cadre de l'épreuve E6.

Il est conduit conjointement par les professeurs de SESG, qui en assurent le pilotage et de Zootechnie, en relation étroite avec la formation en milieu professionnel, à partir de situations concrètes.

Il s'appuie sur les acquis des modules professionnels économiques et techniques du baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise hippique". Ces modules fournissent les outils et références nécessaires à l'atteinte de l'objectif général du module MP1.

La condition première pour que l'objectif général soit atteint est l'organisation d'activités pluridisciplinaires : le module est construit dans cette perspective puisque les horaires affectés correspondent pour leur quasi-totalité à de l'enseignement pluridisciplinaire.

Les situations concrètes pluridisciplinaires concernent donc l'ensemble de la mise en œuvre du module.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Comprendre le fonctionnement global d'une entreprise hippique dans son environnement

- 1.1- Collecter une information fiable et la traiter
- 1.2- Analyser les différentes composantes de l'entreprise hippique et identifier les interactions
- 1.3- Appréhender l'entreprise hippique comme un système
- 1.4- Prendre en compte les critères de durabilité de l'entreprise
- 1.5- Modéliser le fonctionnement global de l'entreprise

►Objectif 2 : Formuler un diagnostic sur la conduite de l'entreprise

- 2.1- Identifier des points forts et des points faibles
- 2.2- Elaborer un diagnostic global à partir des diagnostics partiels
- 2.3- Valider le diagnostic

MIP2

La filière équine

Objectif général du module :

Caractériser les activités liées à l'utilisation du cheval dans le contexte social, économique, réglementaire et politique.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Identifier les principaux éléments constitutifs de la filière équine
- ▶ Objectif 2- Préciser l'importance sociale et économique des utilisations du cheval
- ▶ Objectif 3- Analyser le fonctionnement d'un secteur particulier de la filière

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les objectifs 1 et 2 de ce module visent à appréhender la filière équine dans toutes ses composantes et à la situer dans le contexte plus général de la société française.

Dans le cadre de l'objectif 3, l'étude d'un secteur particulier de la filière (trot, galop, sport, loisirs, etc.) permettra :

- de repérer les acteurs,
- d'illustrer son organisation,
- d'en identifier les enjeux.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Identifier les principaux éléments constitutifs de la filière équine

- 1.1- Distinguer les différentes utilisations du cheval
- 1.2- Se repérer dans l'organisation professionnelle de la filière

►Objectif 2 : Préciser l'importance économique et sociale des utilisations du cheval

- 2.1- Repérer la place de la filière dans le contexte économique français
- 2.2- Situer la place du cheval dans la société

►Objectif 3 : Analyser le fonctionnement d'un secteur particulier de la filière

- 3.1- Repérer les relations entre les différents acteurs
- 3.2- Mesurer le lien entre ce secteur et le territoire
- 3.3- Identifier le rôle de la réglementation et des politiques publiques
- 3.4- Appréhender les différents débouchés

MP3

Gestion de l'entreprise hippique

Objectif général du module :

Mettre en oeuvre des démarches de gestion adaptées.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Identifier les informations disponibles.
- ▶ Objectif 2- Réaliser un diagnostic technico-économique et financier de l'entreprise hippique.
- ▶ Objectif 3- Raisonner une décision.
- ▶ Objectif 4- Prendre en compte les dimensions fiscales et juridiques nécessaires à la gestion.
- ▶ Objectif 5- Identifier les aspects importants de la gestion des ressources humaines.
- ▶ Objectif 6- Raisonner la mise en marché.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre :

- d'analyser et d'utiliser les indicateurs technico-économiques et financiers de l'entreprise pour réguler et orienter son fonctionnement,
- d'acquérir des notions fiscales, juridiques et relatives à la gestion des ressources humaines afin de mieux appréhender leurs incidences lors de la prise de décision,
- de raisonner des stratégies de commercialisation.

Il s'appuie sur l'étude de cas concrets d'entreprises hippiques et sur l'expérience vécue lors des périodes de formation en milieu professionnel. Il est obligatoirement mené en lien avec le module MP1. Il est souhaitable que le même enseignant conduise ces deux modules, si tel n'est pas le cas les deux enseignants doivent travailler en lien étroit.

Le but n'est pas de former des spécialistes de la gestion mais de faire en sorte que les apprenants disposent d'une terminologie maîtrisée, d'outils et de raisonnements adaptables à des contextes différents et évolutifs.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Identifier les informations disponibles

- 1.1- Repérer les grands principes de la comptabilité
- 1.2- Comprendre l'élaboration des documents de synthèse

►Objectif 2 : Réaliser un diagnostic technico-économique et financier de l'entreprise hippique

- 2.1- Construire un diagnostic technico-économique de l'entreprise
- 2.2- Réaliser un diagnostic financier de l'entreprise

►Objectif 3 : Raisonner une décision

- 3.1- Appréhender la décision dans ses différentes dimensions (économique, financière, juridique, technique, humaine et environnementale)
- 3.2- Connaître les démarches liées à l'installation

►Objectif 4 : Prendre en compte les dimensions fiscales et juridiques nécessaires à la gestion

- 4.1- Identifier les mécanismes de base des différents régimes fiscaux (fiscalité directe et indirecte) s'appliquant à l'entreprise hippique
- 4.2- Disposer des repères juridiques nécessaires à la conduite d'une entreprise hippique

►Objectif 5 : Identifier les aspects importants de la gestion des ressources humaines

- 5.1- Comprendre l'organisation du travail
- 5.2- Appréhender la dimension relationnelle
- 5.3- Prendre en compte les aspects juridiques et administratifs de la gestion des ressources humaines

►Objectif 6 : Raisonner la mise en marché

- 6.1- Connaître la clientèle
- 6.2- Adapter l'entreprise aux évolutions du marché
- 6.3- Mettre en œuvre des démarches de communication

MP4

Zootechnie- Hippologie

Objectif général du module :

Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des équidés permettant de raisonner les choix techniques en matière de gestion d'une cavalerie et du travail du cheval.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Présenter les caractéristiques biologiques et physiologiques des équidés, permettant de raisonner les choix techniques pour gérer une cavalerie.
- ▶ Objectif 2- Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des équidés, permettant de raisonner le travail du cheval.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de connaissances en biologie-écologie et zootechnie-hippologie. On cherche ainsi à relier les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des équidés avec les objectifs et les contraintes rencontrées dans les situations professionnelles pour faire apparaître la logique des conduites techniques et pratiques développées dans les modules MP5 et MP6 et éventuellement le MAP.

Des comparaisons avec une autre espèce peuvent être effectuées lorsque cela paraît opportun. L'enseignement a pour point de départ les connaissances zootechniques et biologiques acquises en classe de seconde professionnelle "productions animales". Il est réalisé en cohérence avec les enseignements de biologie-écologie du module MG4 avec lesquels ils peuvent s'articuler.

En concertation, les enseignants de biologie-écologie, de zootechnie-hippologie organisent la progression de ce module. Des séances de cours ou de travaux pratiques sont conduites de manière mono ou pluridisciplinaire.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Présenter les caractéristiques biologiques et physiologiques des équidés, permettant de raisonner les choix techniques pour gérer une cavalerie

- 1.1- Présenter les caractéristiques de l'alimentation des équidés permettant de raisonner leur rationnement
- 1.2- Présenter le contexte sanitaire permettant de raisonner le maintien de la cavalerie en bonne santé
- 1.3- Rappeler les connaissances permettant de raisonner l'amélioration génétique
- 1.4- Présenter les caractéristiques de la reproduction des équidés permettant de raisonner la conduite de la reproduction
- 1.5- Présenter les caractéristiques de la croissance et du développement permettant de raisonner l'élevage des jeunes

►Objectif 2 : Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des équidés, permettant de raisonner le travail du cheval

- 2.1- Présenter les caractéristiques comportementales des équidés pour raisonner le travail du cheval
- 2.2- Présenter les spécificités des organes des sens des équidés permettant de raisonner le travail du cheval
- 2.3- Présenter les caractéristiques de l'appareil locomoteur permettant de raisonner le travail du cheval
- 2.4- Présenter les caractéristiques de la physiologie de l'effort permettant de raisonner le travail du cheval
- 2.5- Interpréter les différents indicateurs de forme d'un cheval et en déduire des applications dans la conduite de l'entraînement

MP5

Gestion d'une cavalerie et des surfaces en herbes associées

Objectif général du module :

Gérer une cavalerie et les surfaces en herbes associées dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Gérer une cavalerie dans le respect du bien-être animal.
- ▶ Objectif 2- Gérer des surfaces prairiales destinées aux équidés dans un contexte de durabilité.
- ▶ Objectif 3- Analyser les résultats technico-économiques et les impacts des activités.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module participe à l'acquisition des capacités nécessaires à :

- la gestion de la cavalerie d'une part,
- la gestion des surfaces en herbes associées d'autre part.

Pour chaque opération "clé" liée à la gestion de la cavalerie, la formation vise le développement de l'aptitude au raisonnement et à la prise de décision : repérage des enjeux liés aux choix techniques, leur justification en lien avec le contexte (clientèle, attentes sociétales...) et les objectifs du chef d'entreprise, dans le respect du bien être animal.

Selon l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) "on entend par bien être la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (BEA) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse".

Les connaissances développées dans le module MP4 et leurs applications dans la gestion d'une cavalerie doivent permettre de satisfaire à ces exigences.

En conséquence :

- la définition du BEA et de ses composantes, sera rappelée lors de la séance introductive de ce module,
- une appréciation du niveau de respect des différentes composantes du BEA complétera l'analyse des résultats techniques et économiques.

Ce module prend appui sur les apprentissages de la classe de seconde professionnelle "productions animales".

L'ensemble du module devra être conduit en lien avec le module MP4.

Compte tenu du caractère professionnel de ce module, on accorde une place importante aux séances de TP et de TD. Les séquences en milieu professionnel participent pleinement à cet enseignement.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Gérer une cavalerie dans le respect du bien-être animal

- 1.1- Identifier le cadre réglementaire relatif aux équidés
- 1.2- Gérer l'alimentation des différentes catégories d'équidés
- 1.3- Gérer la santé de la cavalerie
- 1.4- Gérer le renouvellement des équidés
- 1.5- Assurer la conduite de la reproduction
- 1.6- Assurer l'éducation des jeunes

►Objectif 2 : Gérer des surfaces prairiales destinées aux équidés dans un contexte de durabilité

- 2.1- Porter un diagnostic sur le peuplement végétal et les états du milieu
- 2.2- Raisonner les opérations d'entretien d'une prairie
- 2.3- Décider du mode de valorisation d'une prairie

►Objectif 3 : Analyser les résultats technico-économiques et les impacts des activités

- 3.1- Analyser les résultats technico-économiques
- 3.2- Estimer les impacts sociaux et environnementaux
- 3.3- Apprécier le niveau de respect des différentes composantes du bien-être animal

MIP6

Travail du cheval

Objectif général du module :

Gérer le travail de différentes catégories de chevaux dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1-A - Organiser et réaliser le travail des équidés de sport et de loisirs
- ▶ Objectif 1-B - Organiser et réaliser l'entraînement du cheval de course
- ▶ Objectif 2- Réaliser l'éducation d'un poulain

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module participe à l'acquisition des capacités nécessaires au travail des différentes catégories de chevaux de sport, d'instruction, de loisir ou de course. Il comporte 2 parties :

- une première partie déclinée de manière spécifique pour chaque secteur, est centrée sur l'acquisition des savoirs et savoir-faire portant sur la préparation physique du jeune cheval et du cheval d'âge, l'estimation de leur potentiel et la gestion de leur carrière,
- une seconde partie commune aux secteurs des activités équestres et des courses est centrée sur l'acquisition des savoirs et savoir-faire portant sur la vérification du niveau d'éducation du jeune cheval, l'organisation, la réalisation du débouillage et la mise en condition du poulain.

Pour pouvoir tenir compte de la spécificité de ce module orienté vers l'acquisition de savoir-faire pratiques, la mise en œuvre doit :

- avoir pour support une cavalerie adaptée à la discipline comportant des chevaux de tous les stades de la mise en valeur
- avoir des installations adaptées et spécifiques à la discipline pour chaque étape de la mise en valeur,
- utiliser des équipements de sécurité agréés,
- se traduire par des activités pédagogiques diversifiées dans lesquelles les observations sur le terrain, l'organisation et la réalisation d'activités dans l'établissement et en milieu professionnel en étroite relation avec les divers partenaires de la filière,
- s'articuler avec les séquences en milieu professionnel.

L'ensemble du module devra être conduit en lien avec l'objectif 2 du module MP4. Les connaissances relatives aux fonctions sensorielles et aux caractéristiques comportementales du cheval, doivent contribuer à la conduite des opérations d'éducation, de débouillage et de travail dans le respect du bien-être animal.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 A : Organiser et réaliser le travail des équidés de sport et de loisirs

- 1.1- Améliorer son efficacité équestre dans la perspective du travail du cheval
- 1.2- Effectuer le bilan du cheval afin d'établir un programme de travail
- 1.3- Réaliser la préparation physique et l'amélioration technique des équidés
- 1.4- Concevoir un plan de travail adapté à l'utilisation d'un cheval
- 1.5- Transporter des équidés en respectant la réglementation

►Objectif 1 B : Réaliser l'entraînement du cheval de course

- 1.1- Améliorer son efficacité équestre dans la perspective du travail du cheval
- 1.2- Appliquer les principes d'un processus d'entraînement
- 1.3- Organiser et réaliser le pré-entraînement
- 1.4- Organiser et réaliser l'entraînement
- 1.5- Assurer le suivi technique des chevaux à l'entraînement
- 1.6- Gérer les engagements
- 1.7- Raisonner le choix des différents modes de gestion de la carrière du cheval et leur cadre contractuel
- 1.8- Transporter les chevaux en respectant la réglementation
- 1.9- Participer aux courses

►Objectif 2 : Réaliser l'éducation d'un poulain

- 2.1- Réaliser un bilan éducatif et sanitaire d'un poulain en vue d'établir un programme de soins et de débouillage cohérent
- 2.2- Organiser le débouillage dans le respect des règles de sécurité
- 2.3- Comparer différentes méthodes de débouillage

MIP7

Choix et utilisation des équipements, bâtiments et installations associées à l'entreprise hippique

Objectif général du module :

Assurer la fonctionnalité des installations, matériels et équipements dans le respect des réglementations et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Raisonner le choix et l'entretien des bâtiments et des installations associées en fonction des activités et des objectifs de l'entreprise hippique
- ▶ Objectif 2- Raisonner le choix et l'utilisation des matériels

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module s'appuie sur les connaissances, savoirs et savoir-faire abordés en classe de seconde professionnelle "productions animales".

L'objectif est de mettre les élèves en situation d'autonomie progressive afin qu'ils soient en mesure de faire des propositions de choix et de modifications sur les bâtiments, matériels et installations.

Les travaux pratiques serviront à exécuter les différentes tâches afférentes à l'utilisation et à la maintenance des bâtiments, matériels et installations.

Une attention toute particulière sera portée aux Équipements de Protection Individuel (EPI) et le respect des normes de santé et de sécurité au travail.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Raisonner le choix et l'entretien des bâtiments et des installations associées en fonction des activités et des objectifs de l'entreprise hippique

1.1- Apprécier les caractéristiques et la fonctionnalité des bâtiments et installations associées

1.2- Utiliser de manière raisonnée les bâtiments en assurant leur maintenance dans une démarche de diagnostic et d'amélioration

1.3- Utiliser de manière raisonnée les installations en assurant leur maintenance dans une démarche de diagnostic et d'amélioration

►Objectif 2 : Raisonner le choix et l'utilisation des matériels

2.1- Participer au choix des matériels de transport en relation avec la réglementation en garantissant leur fonctionnalité

2.2- Utiliser les matériels de manutention nécessaires au fonctionnement de l'entreprise hippique en assurant leur maintenance conditionnelle et en participant à leurs choix

2.3- Utiliser les matériels spécifiques à l'entraînement et à l'élevage du cheval en assurant leur maintenance et en participant à leurs choix

ACSOFF	Association des cavaliers de saut d'obstacles en France
APECITA	Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture
APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
BEES 1	Brevet d'état d'éducateur sportif du 1er degré
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CCF	Contrôle en cours de formation
CERCL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
CGEA-SDE	Conduite et gestion de l'exploitation agricole - Système à dominante élevage
CGEH	Conduite et gestion de l'entreprise hippique
DGPAAT	Direction générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement
EPI	Equipement de protection individuel
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
FFE	Fédération Française d'Équitation
FNC	Fédération Nationale du Cheval
GHN	Groupement hippique national
MG	Module général
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MP	Module professionnel
PAO	Publication assistée par ordinateur
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SHF	Société Hippique Française
SNEEPEE	Syndicat National des Exploitants d'Etablissements Professionnels Entreprises Equestres
SNETE	Syndicat National des Entreprises de Tourisme Equestre
SPS	Situation professionnelle significative
SST	Sauveteur secouriste du travail
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1er Avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Mise à jour du 26 février 2018